

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
GIER – DORLAY**

*Siège en Mairie de Lorette - 42 420*  
Tel : 04.77.73.30.44. – Fax : 04.77.73.40.33  
E-mail : [mairie.lorette@wanadoo.fr](mailto:mairie.lorette@wanadoo.fr)

*Communes adhérentes :*  
**LA GRAND'CROIX – LORETTE**

**PROCES VERBAL DE LA REUNION**

**DU COMITE SYNDICAL GIER – DORLAY**

**DU JEUDI 6 JUILLET 2023 A 20H30, EN MAIRIE DE LORETTE**

**Etaient présents :**

- ✓ M. TARDY Gérard, Président, M. D'ANNA Vincent et Mme FAUCOIT Marie Claire, délégués titulaires de LORETTE ;
- ✓ M. FRANCOIS Luc, M. VOINOT Gérard et M. JOUBERT Patrick, délégués titulaires de La GRAND' CROIX ;
- ✓ Mme BREGAIN Patricia, Mme VERGNAUD Evelyne , déléguées suppléantes de LORETTE ;
- ✓ Mme BERTHE Aurélie, Mme DEROUAZ Saliha délégués suppléants de La GRAND' CROIX ;

**Etaient absents excusés :** M. MATHIVET Thierry ; M. SERINE René.

**ORDRE DU JOUR :**

SIGD-2023-03-01 : INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL .....	2
SIGD-2023-03-02 : ELECTION DU PRESIDENT.....	3
SIGD-2023-03-04 : ELECTION DU VICE PRESIDENT .....	4



**SIGD-2023-03-01 : INSTALLATION DU CONSEIL SYNDICAL**

Monsieur Gérard TARDY, Président sortant, procède à l'installation du conseil Syndical qui, après les désignations faites par les Communes adhérentes, se trouve composé comme suit :

<b>Communes</b>	<b>Délégués titulaires</b>	<b>Délégués suppléants</b>
<b>La Grand' Croix</b>	M. FRANCOIS Luc Né le 05 avril 1969	Mme BERTHE Aurélie Née le 09 mai 1987
	M. VOINOT Gérard Né le 12 août 1954	Mme DEROUAZ Saliha Née le 13 octobre 1961
	M. JOUBERT Patrick Né le 13 septembre 1963	M. SERINE René Né le 09 aout 1961
<b>Lorette</b>	M. TARDY Gérard Né le 05 novembre 1938	Mme BREGAIN Patricia Née le 03 août 1965
	M. D'ANNA Vincent Né le 23 avril 1962	Mme VERGNAUD Evelyne Née le 18 mars 1945
	Mme FAUCOUIT Marie Claire Née le 17 février 1952	M. MATHIVET Thierry Né le 01 octobre 1980

## SIGD-2023-03-02 : ELECTION DU PRESIDENT

M. Gérard TARDY, le plus âgé des membres présents du Conseil Syndical procède à l'appel nominal des membres du conseil, il dénombre six conseillers présents et constate que la condition du quorum est remplie.

Il invite ensuite le Comité Syndical a procédé à l'élection du Président. Il est rappelé qu'en vertu du CGCT, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Comité Syndical. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Comité a choisi pour secrétaire Mme FAUCOUIT Marie-Claire

Le Comité a désigné deux assesseurs : Mme BREGAIN Patricia et Mme BERTHE Aurélie.

Chaque conseiller syndical à l'appel de son nom, remet dans l'urne son bulletin de vote sur papier blanc.

La Commune de LORETTE présente la candidature de M. Gérard TARDY, la Commune de la GRAND' CROIX ne présente pas de candidature.

Il est ensuite procédé au vote à bulletins secrets :

### **1er tour :**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	6
A déduire : bulletins blancs ou nuls	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	6
Majorité absolue	4
Ont obtenu :	
<b>M. Gérard TARDY</b>	<b>6 voix</b>

***M. Gérard TARDY ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Président et a immédiatement été installé.***



**SIGD-2023-03-03 : ELECTION D'UN VICE PRESIDENT**

M. le Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Comité à procéder à l'élection d'un Vice-président. Dans les mêmes conditions de formes que celles qui ont présidé à l'élection du Président.

La Commune de la GRAND' CROIX présente la candidature de M. Luc FRANCOIS, la Commune de LORETTE ne présente pas de candidature.

Il est ensuite procédé au vote à bulletins secrets :

**1er tour :**

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne \_\_\_\_\_ 6

A déduire : bulletins blancs ou nuls \_\_\_\_\_ 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés \_\_\_\_\_ 6

Majorité absolue \_\_\_\_\_ 4

Ont obtenu :

**M FRANCOIS Luc** \_\_\_\_\_ **6 voix**

***M FRANCOIS Luc ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-président.***

**Il est vingt heures cinquante, la séance est levée.**

Fait à Lorette, le 07 juillet 2023

Le Président,

Gérard TARDY



La secrétaire,

Marie-Claire FAUCOIT

